

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Ville de VALENTIGNEY**

ARRÊTÉ N° 2023-58

**AUTORISATION D'ORGANISATION D'UNE COURSE CYCLISTE
"EUROPA CUP DERRIERE DERNY"**

Le Maire de Valentigney,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de la Route;

Vu le Code du Sport ;

Vu la demande présentée par M. Denis MERCIER, Président de l'association
"Cyclo-Cross International Nommay Organisation";

Considérant la déclaration de l'organisateur en date du 7 mars 2023 ;

Vu la validation de la fédération délégataire de cyclisme le 10 mars 2023 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'association "Cyclo-Cross International Nommay Organisation" est autorisée à organiser une course cycliste le lundi 8 mai 2023.

Article 2

Le parcours de cette course sera conforme à ce qui est indiqué dans le dossier d'organisation.

Article 3

Les dispositifs de signalisation et balisage de la course sont à la charge et mis en place sous la responsabilité de l'organisateur.

Article 4 :

Toutes les mesures de sécurité devront être prises afin d'assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Article 5

Les dispositifs de secours devront être conformes aux données contenues dans le dossier de sécurité déposé par les organisateurs.

Article 6

Si l'organisateur décide, pour quelque cause que ce soit, d'annuler, il devra immédiatement en informer le service des sports de la Collectivité.

Article 7

Toute infraction aux présentes dispositions sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 8

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa publication ou notification.

Valentigney, le 6/04/2023



Le Maire

Philippe GAUTIER

Notification :

Signature :

Publié le :

Transmis à la sous-préfecture le :

Tout recours contre la présente décision doit être formé auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à partir de la publicité ou de la notification de la décision et de la transmission en sous-préfecture du présent arrêté.